

COMPTE-RENDU DU 24 JANVIER 2022

Présents : M. SIMAR, Mme LEROUX, M. GUERIN, Mme FOURE, M. JOURDAIN, M. FRILAY, M. de PESQUIDOUX, Mme CABANIE, Mme HUARD, M. COLLET, Mme LETOURNEUR, M. CABANIE, Mme MUNIZ, Mme MENY.

Excusée : Mme FOUETILLOU

Absente : Mme LEMAITRE

Secrétaire de séance : Marie-Martine LEROUX

Approbation du compte-rendu du 13 décembre 2021

Validation du choix des jeux école

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que le jeu dans la cour de l'école a été retiré, il n'était plus aux normes.

Il présente 2 devis pour l'achat d'un nouveau jeu

- SYNCHRONICITY : 17 928 € HT
- BUET : 18 339 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- de choisir la société BUET pour un montant de 18 339 € HT.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis.

POUR : 14 - CONTRE : / - ABSTENTION : /

Validation devis site Internet

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, 3 prestataires pour le renouveau du site Internet de la commune.

- Berger Levrault : 2 580 € TTC
- Krea3 SARL : 7 089 € TTC
- Klub : 3 540 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- de choisir la société Berger Levrault pour un montant de 2 580 € TTC.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis.

POUR : 14 - CONTRE : / - ABSTENTION : /

Location salle municipale aux communes extérieures

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal, qu'une commune de Caen la Mer souhaiterait louer la salle municipale pour leur repas des anciens.

Il propose le tarif de 700 € pour le week-end (du vendredi après-midi au lundi matin).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- de louer la salle municipale aux communes extérieures
- de fixer le tarif de 700 € le week-end (du vendredi après-midi au lundi matin).

POUR : 14 - CONTRE : / - ABSTENTION : /

Sports – Adhésion de la ville à l'ANDES (Association Nationale des Elus en Charge du Sport)

Afin de faire bénéficier la collectivité et plus particulièrement le développement du sport dans la cité, il convient de faire adhérer notre collectivité à l'association ANDES.

En effet, les buts définis par cette association regroupant l'ensemble des élus en charge du sport, sont de nature à aider et promouvoir les échanges entre communes dans un souci de bonne gestion et de partage des expériences en matière d'investissement et de fonctionnement.

La collectivité de AUTHIE adhère à l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES) dont les objectifs principaux sont :

- 1/ De resserrer les liens et de renforcer les échanges entre les communes par l'intermédiaire de leurs élus chargés des sports et de l'animation sportive, afin de favoriser le partage des expériences en matière de développement des activités sportives sur la plan communal, départemental, régionale et national.
- 2/ D'assurer la défense des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, de ses membres en toute matière relative aux activités et infrastructures sportives, y compris par voie d'action ou d'intervention en justice.
- 3/ D'assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat, du mouvement sportif, des organismes d'aménagement des normes des équipements sportifs et d'homologation des enceintes sportives et de sécurité des manifestations sportives.
- 4/ De constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation des activités physiques et sportives, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur la vie sportive communale.

Le montant annuel des cotisations fixé en fonction du nombre d'habitants est le suivant

✓ Communes jusqu'au 31 décembre 2021 :	
Moins de 1 000 habitants	57 €
De 1 000 à 4 999 habitants :	113 €
De 5 000 à 19 999 habitants :	239 €
De 20 000 à 49 999 habitants :	478 €
De 50 000 à 99 999 habitants :	955 €
Plus de 100 000 habitants :	1782 €

✓ Pour tout renseignement pour l'adhésion d'un EPCI, merci de bien vouloir contacter directement l'ANDES.

En conséquence, conformément au dernier recensement de 2018, notre commune compte 1607 habitants, soit une cotisation annuelle de 113 €.

D'autre part, il convient de désigner le représentant de la collectivité auprès de l'ANDES. Dit que la collectivité de AUTHIE adhère à l'association de l'ANDES et s'engage à verser la cotisation correspondante selon la délibération.

Dit que Madame Fatima FOURE représentera la collectivité de AUTHIE auprès de cette même association.

POUR : 13 - CONTRE : 1 - ABSTENTION : /